

# LA BVD, MIEUX LA CONNAÎTRE POUR MIEUX LA COMBATTRE

**SANITAIRE** La présence du virus de la diarrhée virale bovine dans un élevage est souvent synonyme de pertes économiques importantes. La lutte en vue de son éradication démarre dans le Tarn.

ADELAÏDE PELLAT  
GDS-ALMA DU TARN

La BVD est due à un pestivirus et elle touche les bovins. La contamination se fait essentiellement soit par contact direct (« mufle à mufle ») avec des animaux IPI (Infectés Permanents Immunitolérants) ou avec des animaux virémiques transitoires (récemment infectés), soit *in utero* de la mère au veau. Malgré la faible résistance de ce virus dans le milieu extérieur, une contamination peut avoir lieu au contact d'éléments contaminés de l'environnement

## COMMENT MON TROUPEAU PEUT-IL ÊTRE CONTAMINÉ ?

- La porte d'entrée principale de la maladie est l'introduction d'un bovin infecté. La BVD est une maladie « qui s'achète », le risque est d'introduire un animal porteur du virus, qu'il soit IPI (porteur du virus de façon permanente) ou virémique transitoire (porteur du virus de façon temporaire) ;

**Attention :** une femelle gestante peut donner naissance à un veau IPI ! Il est très important de contrôler les veaux nés de femelles achetées, dès leur naissance ;

- Pâturage et transhumance : un bovin infecté peut être une source



de contamination pour tous les congénères qui sont à son contact lorsque celui-ci est au pâturage ;

- Concours de bovins, marchés : tous les rassemblements temporaires sont aussi à risque ;

- Matériels infectés : bien que peu résistant dans l'environnement, la transmission peut être due à du matériel contaminé : bétailières, bottes souillées, pinces, mouchettes...

## QUELLES CONSÉQUENCES SUR MES ANIMAUX ?

Le pouvoir immunodépresseur du virus influence fortement la santé générale du troupeau.

En effet, la BVD peut être responsable de problèmes reproducteurs, de pathologies néonatales (diarrhées, gripes, retard de croissance) et de chutes de production. Toutefois, dans certains cas, l'in-

fection peut passer inaperçue et engendrer la naissance de veaux IPI.

S'ajoutent à cela d'autres paramètres tels que les taux de mortalité et de morbidité qui augmentent, ainsi que la charge de travail supplémentaire qu'engendre la BVD. Ainsi, aux coûts directement induits par le passage de la BVD (mortalité, frais vétérinaires...), doivent s'ajouter les coûts mis en place par l'éleveur pour assainir son troupeau et prévenir d'une nouvelle infection (vaccination, analyses...), ce qui entraîne d'importantes charges économiques.

## COMMENT SE PROTÉGER ET COMMENT LUTTER CONTRE LA BVD ?

Il existe des moyens pour prévenir l'infection du troupeau par la BVD. La prévention passe avant tout par une maîtrise efficace des facteurs de risque.

### • Introduction

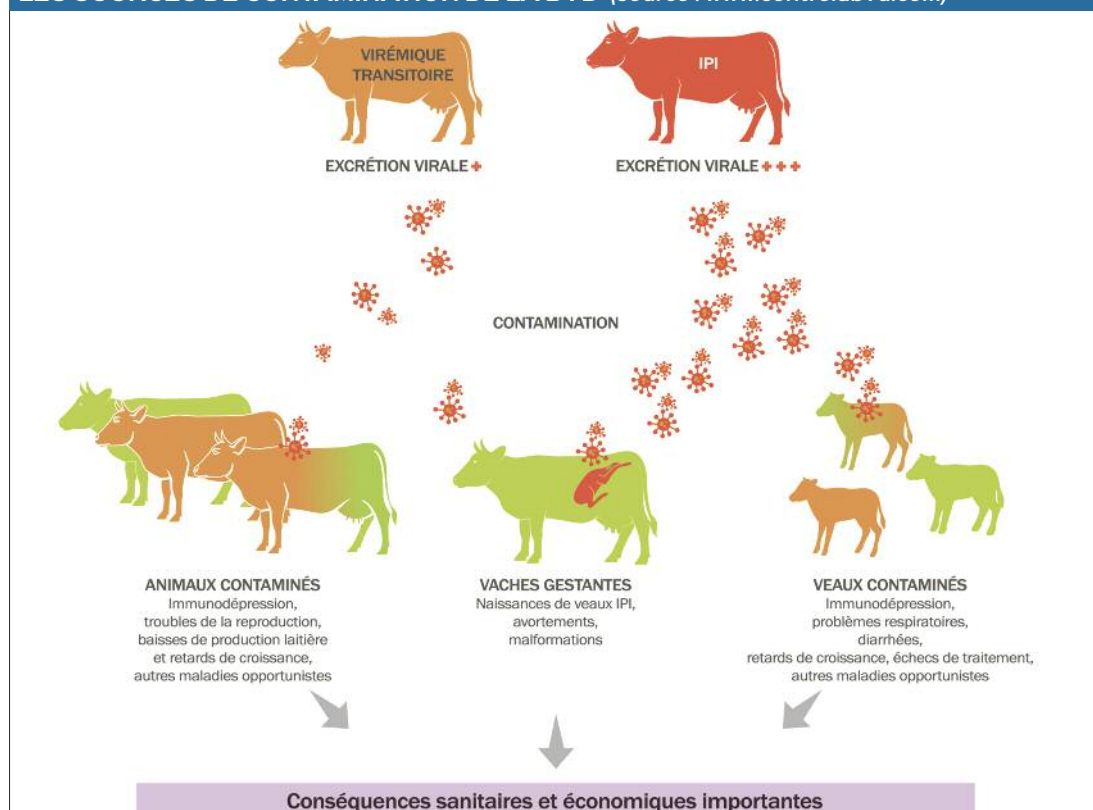
- Mise en place d'une quarantaine
- Dépistage virologique des bovins sans garantie "bovin non IPI".
- Dépistage des veaux nés de femelles gestantes achetées.

### • Gestion du pâturage

- Limitation des contacts directs

(suite en page 10)



## LES SOURCES DE CONTAMINATION DE LA BVD (source : [www.contrelabvd.com](http://www.contrelabvd.com))



## Un contexte européen en pleine évolution

La BVD engendrant d'importantes pertes économiques dans les élevages, de nombreux pays européens ont déjà entamé une démarche d'éradication de cette maladie. L'Allemagne, l'Irlande, le Luxembourg ou encore la Belgique sont actuellement engagés dans un plan d'éradication. La Norvège, la Suède, la Finlande, la Suisse, le Danemark et l'Autriche ont terminé leur programme et sont indemnes de BVD. Toutes les deux heures, un IPI passe la frontière européenne ! Ainsi, dans un contexte où les échanges d'animaux entre pays européens sont complexes et nombreux, la gestion des problèmes sanitaires est primordiale pour que les flux de bovins entre les différents pays puissent continuer sereinement. C'est pour cela que la France a défini un plan national de lutte contre la BVD.

IPI OU VIRÉMIQUE TRANSITOIRE ?

	IPI	Virémique transitoire
	<p><b>I comme Infecté</b>  <b>P comme Permanent</b>  <b>P comme Immunotolérant</b></p> <p>Un bovin IPI (Infecté Permanent Immunotolérant) est un animal qui porte et excrète le virus de sa naissance à sa mort. Il est la source principale de contamination des autres animaux. Un animal devient IPI lorsqu'il est infecté durant la gestation, entre le 30<sup>ème</sup> et 125<sup>ème</sup> jour. Une femelle IPI donnera toujours naissance à un veau IPI.</p>	<p>Un bovin infecté après sa naissance est un virémique transitoire.</p> <p><b>Il porte et excrète le virus temporairement</b> jusqu'à développer sa réponse immunitaire et éliminer progressivement le virus. Il ne sera donc virémique que quelques temps puis redeviendra sain.</p> <p>Durant la virémie, l'animal est particulièrement sensible aux autres pathologies.</p> <p>Si c'est une femelle gestante, elle pourra donner naissance à un veau IPI</p>
		
Moment de l'infection	In utero : entre le 1 <sup>er</sup> et le 5 <sup>ème</sup> mois de gestation	Après la naissance
Durée de l'infection	En permanence	Variable (généralement quelques semaines)
Quantité de virus excrété	Astronomique	Importante au pic d'excrétion (entre le 4 <sup>ème</sup> et le 10 <sup>ème</sup> jour)
Réponse immunitaire	Non (Immunotolérant)	Oui (anticorps)
Sérologie = recherche réponse immunitaire	-	+ (après 3 sem. à 1 mois)
Virologie	+	+
Risque pour les autres bovins	Oui animal à éliminer au plus vite	Oui, surtout au pic d'excrétion

Sérologie et virologie

Sérologie et virologie sont deux techniques d'analyses BVD différentes.

> **La sérologie** : il s'agit de la recherche d'anticorps qui traduit la réponse immunitaire de l'animal. Si un ou des bovins sont positifs, cela signifie qu'ils ont déjà rencontré le virus (ou ont été vaccinés) ; ils sont protégés.

> **La virologie** : il s'agit de la recherche directe du virus sur l'organe (avorton), le cartilage ou le sang.

entre cheptels (doubles clôtures et organisation du pâturage).

• **Rassemblement de bovins**

Vaccination avant participation ou isolement pendant 21 jours minimum au retour des bovins et recontrôle.

• **Matériel contaminé**

Nettoyage et désinfection du matériel (bottes souillées, pinces, mouchettes, bétailières, ...).

QU'EN EST-IL POUR LE TARN ?

Les organisations professionnelles à l'échelon national ont acté la mise en place d'un «programme d'éradication de la BVD» qui va s'articuler avec la parution d'un Arrêté Ministériel à moyen terme, pour une application dans tous les élevages français.

Ce programme national collectif vise à :

- l'attribution d'un statut aux bovins ou aux troupeaux vis-à-vis de la BVD ;
  - le déploiement d'un dispositif de surveillance ;
  - la généralisation des mesures d'assainissement des troupeaux de bovins infectés par l'élimination des animaux IPI (infectés permanents immunotolérants).
- Afin de se préparer au mieux, le GDS du TARN a décidé de pro-

grammer une recherche sérologique de mélange (recherche d'anticorps dans le lait ou le sang) lors de la prophylaxie, afin de permettre aux cheptels touchés d'entamer une démarche d'assainissement avant que celle-ci devienne obligatoire, avec des mesures strictes.

Par ailleurs, le plan de lutte national propose deux stratégies pour détecter les animaux IPI (infectés

permanents immunotolérants) dans les élevages :

- Tous les éleveurs du département sont équipés de boucles d'identification à prélèvements auriculaires ;
- Ou les cheptels séropositifs et les cheptels dont le statut vis-à-vis de la BVD est inconnu, sont approvisionnés avec les boucles de naissances à prélèvements auriculaires.

Pour le Tarn, au vue de la situation épidémiologique (systèmes d'élevages, prévalence de la maladie dans le département...) la deuxième stratégie a été retenue.

**Ainsi, tous les éleveurs ayant un résultat sérologique positif (ou n'ayant pas de résultat) en prophylaxie 2018/2019 recevront lors de la prochaine livraison en juillet 2019, des boucles d'identification officielles munies d'un kit de prélèvement de cartilage auriculaire (appelées boucles ultra TST).**



LA BOUCLE AVEC KIT DE PRÉLÈVEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

Etape 1

Les boucles d'identification munies du kit de prélèvement BVD + la pince seront fournies pour la prochaine campagne



Etape 2

Mise en place de la boucle sur la pince spécifique jaune et noire.



Etape 3

Pose de la boucle d'identification à l'oreille gauche et de la boucle à prélèvement à l'oreille droite sur le bovin de moins de 21 jours



Etape 4

Placement du tube de protection sur le trocart. Puis échantillon placé dans le sachet plastique.



Etape 5

Ajout de la date de prélèvement sur l'enveloppe. **Un seul échantillon par enveloppe.**



Etape 6

Envoi de l'échantillon dans les 48 h après le prélèvement.



Le statut BVD d'un veau pourra être obtenu en quelques jours grâce à ce prélèvement. Cette méthode consiste, lors du bouclage du veau à la naissance, à prélever un petit morceau de cartilage de l'animal puis de l'envoyer au laboratoire départemental d'analyses du Tarn pour la recherche du virus. Le but est de détecter les animaux IPI le plus précocement possible et d'éviter leur mise sur le marché.

La mise en place se fera à partir de l'automne prochain et les coûts seront mutualisés pour l'ensemble des éleveurs tarnais. ■